NOTE D'INFORMATION

CMIM PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25145 en date du 12/08/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CMIM PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039778**
- Date et référence de l'agrément : **30/05/2025, GP25094**
- Date de création : **14/07/2025**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10.000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sis à **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca,** représenté par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Houssein BELCADI	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT.**
- Sensibilité min : **1,1**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **MBI MT publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **Le FCP opte pour une gestion optimale d'un portefeuille obligataire visant à offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur d'au moins 90 % de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidités, en titres de créances.

 Le FCP pourra également investir en parts et actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC), et en titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), ainsi qu'en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription tout en respectant la réglementation en vigueur et sans dépasser 10% du total des actifs du FCP.

 Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de mise et de prise de pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP CMIM PERFORMANCE inclut les éléments ci-après :

 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;

 - Certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations ;

 - Obligations subordonnées ;

 - Obligations subordonnées perpétuelles ;

 - Parts ou actions d'OPCVM ;

 - Titres d'OPCC ;

 - Titres émis par les FPCT ;

 - Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **CMIM.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
2.5.11

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès la publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte, les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

 Le porteur de parts du fonds sera informé par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 Entité en charge de la distribution : ATTIJARIWAFA BANK, sise à Casablanca - 2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 05 22 29 88 88.

 Entité en charge de l'information de la distribution : WAFA GESTION, sise à Casablanca - 416, Rue Mustapha El Maani - Téléphone : 05 22 45 38 38.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Prestations de WAFA GESTION :	Des frais de gestion tels que fixés dans le mandat de gestion.
Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
Frais du dépositaire :	0,03%
Commissions de l'AMMC :	0,025%
Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
Frais de publications :	20 000 dhs

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
AMMC
Y.S.H